ASIOR
Association Scolaire Intercommunale Orbe & Région

Conseil intercommunal

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Séance du 12.11.2026

Le bureau du Conseil intercommunal porte à la connaissance des citoyennes et citoyens des communes concernées, que celui-ci a :

1. **Accepté à l'unanimité le préavis 04/26 « École secondaire – Surélévation du bâtiment modulaire, installation de pompes à chaleur – Demande de crédit d'investissement »**

2. **Accepté à l'unanimité le préavis 05/26 « Écoles primaires et secondaires – Demande d'achat de mobilier scolaire pour l'équipement de 7 classes – Demande de crédit d'investissement »**

3. **Accepté à l'unanimité le préavis 06/26 « Écoles primaires – secondaires - Equipement en affichage numérique frontal (ANF) pour 4 classes de primaire et 4 de secondaire – Crédit d'investissement »**

Les électeurs·trices peuvent consulter les préavis ainsi que les textes de ces décisions sur le site Internet de l'ASIOR (www.asior.ch).

Conformément aux articles 166 et ss. LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans laquelle l'Association a son siège dans un délai de dix jours, qui suivent la présente publication ou l'affichage au pilier public.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président

Arnold Poot

La secrétaire

Isabelle Capt

ASIOR
Association Scolaire
Intercommunale
Orbe et Région